



ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

2018.047

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 27/04/2007 portant création de la mention Développement de projets, territoires et réseaux du DEJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 07/12/2018,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Développement de projets, territoires et réseaux est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom		
DEALP180209	Madame	ANDRIEU	Audrey
DEALP180210	Monsieur	BLANC	Frédéric
DEALP180211	Madame	BODET	Estelle
DEALP180212	Monsieur	BOURAUD	Sébastien
DEALP180213	Monsieur	CARDANTE	Romain
DEALP180214	Monsieur	CLUCHIER	Wilfried
DEALP180215	Madame	CORBINUS	Cécile
DEALP180216	Monsieur	DESEUVRE	Julien
DEALP180217	Monsieur	DJEBABLAH	Fathi
DEALP180218	Madame	DUVERGER	Nathalie
DEALP180219	Monsieur	FOUSSIER- COULONVAL	Clement
DEALP180220	Monsieur	FUSTINONI	Axel
DEALP180221	Madame	HIRIGOYEN	Marina
DEALP180222	Monsieur	LASSALLE	Frédéric
DEALP180223	Monsieur	MAZARI	Guilhem

DEALP180224	Monsieur	MOREAU	Nicolas
DEALP180225	Madame	POUILLOUX	Virginie
DEALP180226	Monsieur	REICH	Rémy

Fait à BRUGES, le 10/12/2018

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le directeur régional et départemental
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
et par délégation,
la cheffe de service



Marie-Jeanne EHLINGER